

ASSEMBLÉE NATIONALE

19 décembre 2019

RELATIF À LA LUTTE CONTRE LE GASPILLAGE ET À L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE - (N° 2454)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

SOUS-AMENDEMENT

N° 2655

présenté par
Mme Kerbarh

à l'amendement n° 879 de Mme Tieгна

ARTICLE 9

À la troisième phrase de l'alinéa 2, substituer aux mots :

« peuvent notamment utiliser »

les mots :

« utilisent ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Ce sous-amendement facilite la possibilité d'effectuer des actions de sensibilisation au-delà de la filière des papiers graphiques.